

**PUBLIÉ PAR**  
**EUSÈBE SENÉCAL & CIE,**  
 Éditeurs-Propriétaires,  
 20 Rue St-Vincent, Montréal.

Le JOURNAL D'AGRICULTURE ILLUSTRÉ est l'organe officiel du Cours d'Agriculture de la province de Québec. Il paraît une fois par mois et s'occupe spécialement de tout ce qui a rapport à l'Agriculture, à l'élevage des animaux et à l'horticulture, etc. Toutes communications destinées à être insérées dans les colonnes de la matière à l'usage de la presse doivent être adressées au Directeur du JOURNAL, 20 RUE ST-VINCENT, Québec.  
 Pour l'abonnement et les annonces s'adresser à M. L'Éditeur.

**TARIF DES ANNONCES.**  
 Conditions d'abonnement: Une place par année, payable d'avance. L'abonnement date du 15 juillet de chaque année.  
 Une seule insertion... 25 cts  
 Plusieurs insertions: 1ère insertion... 25 cts  
 Chaque insertion subséquente... 20 cts

**Table des Matières**

**AGRICULTURE GÉNÉRALE**  
 Avis... 163  
 Travaux de la ferme pour le mois d'avril... 163  
 Cultures à faire en vue de la production du lait... 164  
 Nos prairies et pâturages—Comment les améliorer... 165  
 Chènes et autres—Appréciation de notre journal—Osier et vannerie—Couches chaudes—Engrais chimiques complets—Sels de potasse et cendres de bois—Formaline contre la gale des patates de semence—Fruits conservés pour les expositions—Rendement des racines fourragères et charrie foulées—Le choix des semences—Charriage—Charrue brabant double—Brevets d'invention—Engrais chimiques pour céréales—Engrais pour prairies—Fourrages verts—Écoulement des eaux—Le lin—Trèfle—Champs spéciaux pour la production de graines de semence—Racines fourragères... 165  
 Notes météorologiques de l'observatoire de Québec... 167  
 Principaux engrais chimiques que l'on peut se procurer dans la province de Québec... 167

**CONSTRUCTIONS RURALES**  
 Avis... 167  
 Plan de grange-étable, par J. A. Martin, de Joliette, (avec gravures)... 170  
 Ventilation (avec gravures)... 170

**INDUSTRIE LAITIÈRE**  
 Avis... 170  
 Une inspection sérieuse... 170  
 Désinfection des beurrieres et des fromageries... 170

**SECTION RÉSERVÉE À LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE**  
 Les inspecteurs de syndicats à l'école d'industrie laitière de St-Hyacinthe... 171  
 Aux membres de la société d'industrie laitière... 171  
 A propos des statistiques des fabrications... 171  
 Échos des conventions des sociétés d'industrie laitière d'Ontario... 172  
 Syndicats de beurrieres et de fromageries—Avis... 172  
 La 15ème convention de la société d'industrie laitière (suite)... 172

**BASSE-COUR**  
 Les poulets—Soins, traitement et nourriture... 173

**ARBORICULTURE ET HORTICULTURE**  
 Distribution d'arbres fruitiers—Avis 173  
 Plantation et culture des greffes sur racine... 173  
 La plantation des arbres... 173  
 Planteaux des arbres fruitiers... 174  
 Dessiccation des fruits et des légumes—Encourageons nos pépiniéristes... 174

Culture de la cerise dans l'Est de la province de Québec... 175  
 Soins des arbres fruitiers au printemps... 175  
 Quelques améliorations dans la fabrication du sirop et du sucre d'érable... 176  
 Culture de la pomme de terre en primeur... 177

**SOCIÉTÉS ET CERCLES**

Echo des cercles agricoles... 177

**ECONOMIE DOMESTIQUE**

La femme dans la ferme... 177  
 Recettes de cuisine... 178  
 Recettes utiles... 178

**Le Journal d'Agriculture Illustré.**

Montréal, 15 Mars 1897

**Agriculture Générale**

**AUX FABRICANTS DE BEURRE ET DE FROMAGE**

**AVIS IMPORTANT**

Messieurs les fabricants de beurre et de fromage de la province de Québec sont priés de bien vouloir envoyer leur adresse au département de l'Agriculture, à Québec.

Il y aura cette année, comme l'an dernier, des concours de produits laitiers sous la direction et le contrôle du département, et il est de l'intérêt de tous les fabricants de faire connaître au plus tôt leur adresse exacte.

G. A. GIGAUET,

Assistant-Commissaire de l'Agriculture.

**CONCOURS DU MÉRITE AGRICOLE pour 1897**

**AVIS**

Le concours du Mérite Agricole aura lieu, en 1897, dans les comtés de :

- Arthabaska, Bonaventure, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Mégantic, Montmagny, Nicolet, Rimouski, Témiscouata, Wolfe.

D'après les règlements du Conseil d'Agriculture, les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent produire leur entrée au département de l'Agriculture LE ou AVANT LE 1er JUIN, sur des blancs qui leur sont remis, sur demande, par ce département.

Nous tenons à répéter ce qui a été publié l'année dernière au sujet des délais accordés pour les adhésions des concurrents : nulle demande d'entrée transmise après le temps requis ne sera acceptée par le département.

Les lauréats qui ont obtenu la médaille d'argent et le diplôme de Très Grand Mérite en 1892, ne doivent pas oublier qu'ils ont droit, cette année, de concourir de nouveau pour faire décider auquel d'entre eux doit être décernée la médaille d'or et le diplôme de Très Grand Mérite Exceptionnel. Ceux qui, à la même époque, n'ont obtenu que le nombre de points suffisant pour avoir droit à la médaille de bronze avec diplôme de Grand Mérite ou au diplôme de Mérite, peuvent également prendre part au concours cette année.

**ÉCOLES D'AGRICULTURE**

**AVIS IMPORTANT**

Chaque école est maintenant organisée pour recevoir un grand nombre d'élèves ; l'organisation de chacune d'elles

a été complétée. Elles sont donc en mesure de répondre à l'attente du public. Nous conseillons aux cercles, à MM. les curés et aux principaux citoyens d'avoir à cœur que leur paroisse soit représentée dans ces écoles. Si l'élève est bien choisi, sûr d'hériter d'une terre, il deviendra l'exemple de la localité pour le plus grand profit de tous.

Les élèves en entrant à l'école d'Agriculture paieront \$7.00 de pension par mois. Le gouvernement continue à accorder des bourses, mais elles seront distribuées par quartiers, c'est-à-dire tous les trois mois, aux plus méritants.

LOUIS BEAUBIEN,  
 Commissaire de l'Agriculture.

**LABORATOIRE OFFICIEL de la**

**PROVINCE DE QUÉBEC À SAINT-HYACINTHE**

**AVIS**

Analyses de sols, d'engrais, de minéraux, de substances alimentaires, de matières agricoles et industrielles. Essai de semences, etc.

Pour le tarif s'adresser à M. l'abbé C. P. Choquette, directeur-chimiste du Laboratoire. Ce tarif a déjà été publié dans le Journal, numéro d'août 1895.

En voici un extrait :

**PRODUITS AGRICOLES**

"Sols" :  
 Dosage de l'azote soluble... \$2 00  
 " l'acide phosphorique... 1.00  
 " la potasse... 2.00  
 " la chaux... 1.00  
 " l'humus... 2.00

Examen complet comprenant analyse mécanique ; pouvoir absorbant pour l'eau ; dosage séparé des divers éléments solubles dans l'eau, solubles dans l'acide chlorhydrique dilué, insolubles ; appréciation de la fertilité ; indication des amendements ou fumures à fournir, etc... 10.00  
 "Essai des semences"

Détermination de la pureté et du pouvoir germinatif... 1.00  
 Détermination botanique des graines étrangères... \$1.00 à 5.00

**AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET AUX CERCLES AGRICOLES**

**AVIS**

Messieurs les secrétaires des sociétés d'Agriculture et des cercles agricoles sont priés de transmettre au plus tôt au département de l'Agriculture, à Québec, les programmes d'opérations pour 1897, les rapports des dernières élections et leurs états de compte.

**AMÉLIORATION DES CHEMINS**

"La circulaire suivante a été adressée aux secrétaires des conseils municipaux :"

**DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE**

Québec, février 1897.

Monsieur,

Au cours de la dernière session, l'honorable Commissaire de l'Agriculture a déclaré devant l'Assemblée législative que le gouvernement s'engageait à payer la moitié du prix d'achat d'un concasseur, ou d'une machine à réparer les chemins en terre, que chaque conseil municipal de comté désirerait acquérir. Le prix moyen d'un concasseur est de

\$1,200, et celui d'une machine à chemins varie de \$200 à \$250.

La contribution du gouvernement ne sera payable que si l'instrument acheté est approuvé par le Département de l'Agriculture et après qu'il aura été tenu en opération pendant une saison.

Vous voudrez bien soumettre la question aux membres du conseil de votre municipalité pour savoir s'ils désirent se prévaloir des avantages offerts par le gouvernement, et, si oui, ils devront adopter une résolution à cet effet et la transmettre au Département de l'Agriculture.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur.

G. A. GIGAUET,  
 Assistant-Commissaire de l'Agriculture.

**TRAVAUX DE LA FERME**

Pour le mois d'avril

**TRAVAUX GÉNÉRAUX**

L'époque à laquelle il faut commencer les travaux dont nous allons parler pour ce mois et les mois suivants, varie beaucoup avec les différentes parties de la province, et les localités. Dans chaque localité un bon cultivateur sait toujours l'époque la plus favorable à laquelle il faut s'y mettre. On peut commencer les labours de printemps. Pour les terres fortes surtout, il ne faut pas labourer par des temps humides, sans quoi la terre se prend en grosses motes bien dures qu'il est très difficile, très coûteux et souvent impossible de pulvériser. Les gelées du printemps aident beaucoup à déliter le sol, lorsqu'on sait en profiter. Un labour fait en bon temps coûte bien moins qu'un labour fait au mauvais moment, et les récoltes dépendront beaucoup de la manière dont auront été faits les labours. C'est une des raisons pour lesquelles des terres trop grandes rapportent beaucoup moins en général que les terres plus petites. Un cultivateur ordinaire ne dispose généralement pas des instruments et des capitaux nécessaires pour exécuter en temps opportun les divers travaux d'une ferme trop grande. Avant de faire les semailles le sol doit être bien pulvérisé, bien réchauffé et aéré. On emploie pour cela, outre la charrue, les herces à dents plus ou moins longues et plus ou moins serrées, le cultivateur, etc.—Tout bon fermier connaît l'art de choisir et de se servir de ces instruments suivant la nature du sol de sa terre. On peut encore travailler au labour qu'il faut réparer. Quand les circonstances le permettent, c'est le moment de nettoyer les fossés et de voir si tous les égouts de la ferme sont en bon ordre. A ces travaux s'ajoutent les soins ordinaires au bétail.

On peut encore commencer à raccommoder ses prairies et réparer les dégâts de la gelée en y semant de la graine de trèfle et de mil, et passant un bon coup de herse et de rouleau quand le sol est assez ferme.

Veiller à ce que tous les harnais et les attelages soient en bon ordre. Commencer à nettoyer et à blanchir à la chaux les caves à légumes.

**JEUNES ANIMAUX, ANIMAUX DE RÉSERVE ET D'ÉLEVAGE, ANIMAUX À L'ENGRAIS**

A cette époque de l'année la température est variable, il règne des vents froids et humides, aussi n'est-il pas bon de laisser sortir les animaux. Il faut au contraire leur donner une bonne litière bien chaude et les bien nourrir comme le mois précédent.